



Chazey-sur-Ain, le 15 mars 2010

Madame le maire
Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
Place Robert Marcelpoil
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Objet : désinfection bacs d'ordures ménagères

Chère collègue,

Je vous informe, qu'à compter de cette année, la prestation de lavage des bacs individuels, effectuée deux fois par an sur votre commune, est supprimée.

Seuls les bacs (d'ordures ménagères résiduelles) des points de regroupement et des immeubles continueront à être désinfectés.

✓ L'arrêt de ce service est justifié par le coût trop élevé de la prestation compte tenu du faible taux de bacs lavés, cette prestation étant forfaitaire et ne tenant pas compte du taux de présentation réelle des bacs.

De toute façon, cette prestation était amenée à disparaître en 2012 avec la mise en place de la redevance incitative et l'extension du bac individuel à l'ensemble des foyers de la CCPA ; il n'était donc pas envisageable de laver les quelque 25 000 bacs installés.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, chère collègue, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le président
de la communauté de communes

J. P HERMAN

